RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Institut national du patrimoine
Département des restaurateurs
124, rue Henri Barbusse
93300 Aubervilliers
Tél : 01 49 46 57 00 - Fax : 01 49 46 57 95
Internet : www.inp.fr

MATÉRIEL À APPORTER LE JOUR DES ÉPREUVES

Pour les épreuves écrites (sciences, analyse et commentaire d'illustrations), seules les encres bleues et noires et les règles transparentes sont autorisées.

Pour l'épreuve de sciences, vous devez apporter :

- une règle graduée
- une calculatrice autorisée aux examens soit une calculatrice non programmable sans mémoire alphanumérique, soit une calculatrice avec mémoire alphanumérique et/ou écran graphique qui dispose d'une fonctionnalité « mode examen ».

Pour le dessin académique, l'Institut national du patrimoine fournira les chevalets et le papier à dessin. Vous devez apporter :

- un carton ou une planche de format adapté à la feuille de dessin (format raisin : 50 x 65 cm),
- des pinces,
- des crayons de graphite et des gommes,
- Le fil à plomb, la baguette et la mire sont autorisés.

Pour le dessin documentaire à caractère technique, l'Institut national du patrimoine mettra à votre disposition le papier à dessin.Vous devez apporter :

- un té et une règle graduée,
- une règle souple ou un « pistolet »,
- une équerre,
- un normographe
- un compas,
- un pied à coulisse (sans affichage digital),
- des crayons de graphite et une gomme,
- un rouleau de scotch repositionnable.

L'usage de dictionnaire ou de tout autre document, ainsi que de tout matériel électronique personnel est interdit.